

Journée EVREST

La question des données dans les orientations du PST3

mars 2016



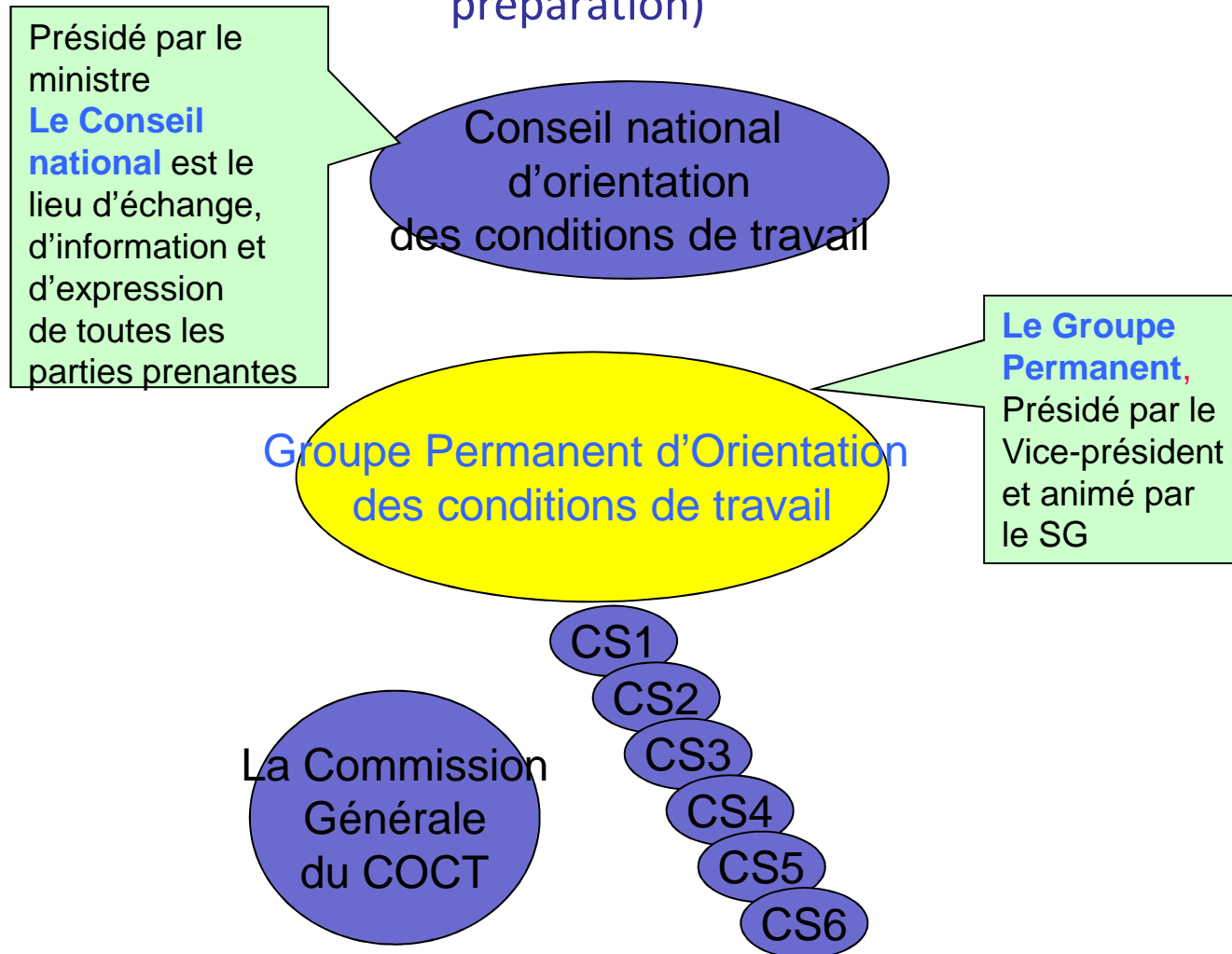
Plan de l'intervention

- La fonction orientation du COCT aujourd'hui:
- Les orientations adoptées par les partenaires sociaux dans ce cadre depuis 2015
- L'accessibilité des données de santé au travail est un élément récurrent des travaux du COCT
- Les chantiers immédiats

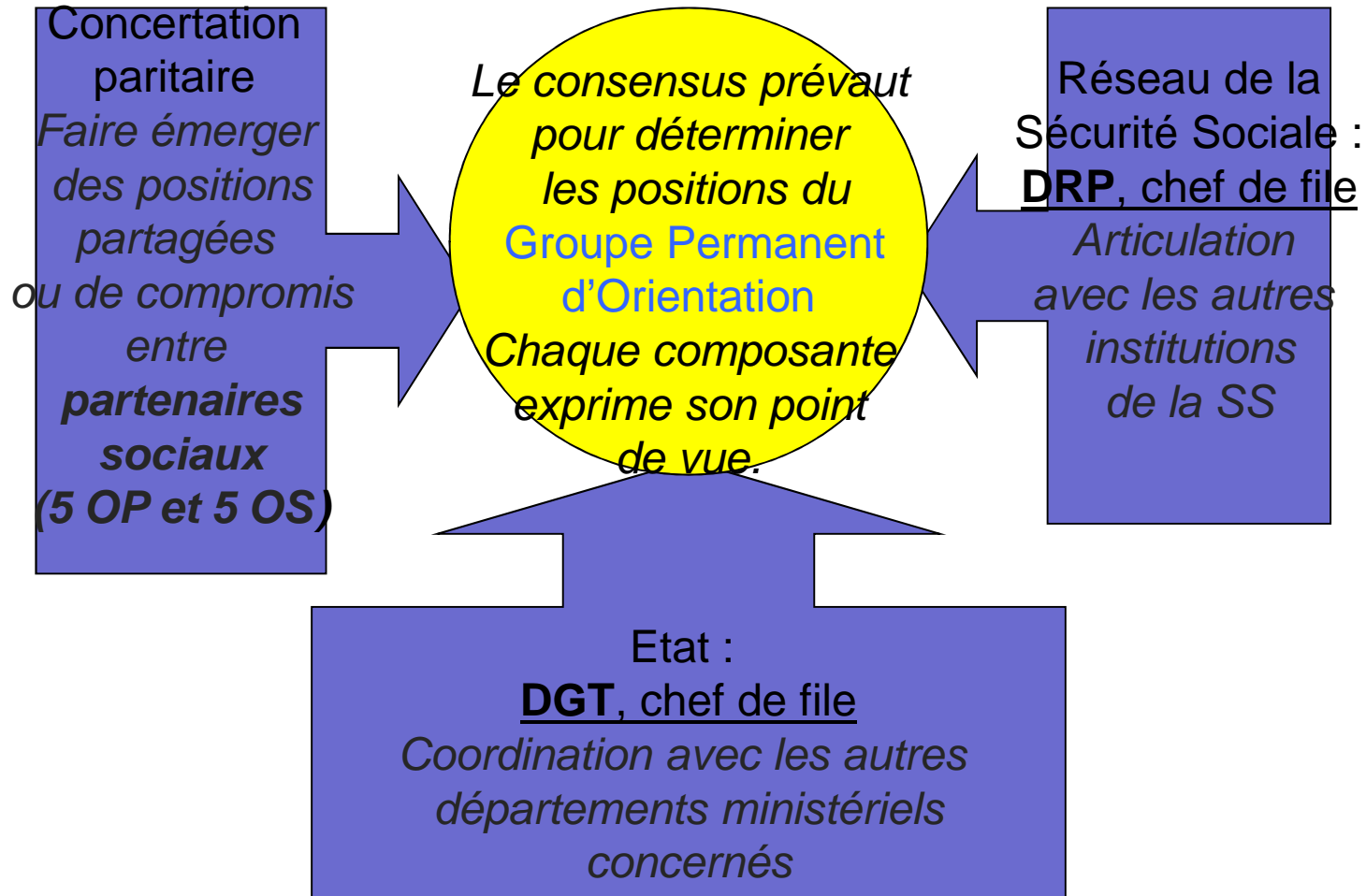
1- La fonction d'orientation du COCT aujourd'hui

- Le COCT, deux fonctions: consultative et d'orientation
 - Le COCT issu de la loi de 2008
 - La conférence sociale de juin 2013
- Les propositions du groupe « gouvernance » de juin 2014: renforcer le rôle d'orientation en s'appuyant sur les partenaires sociaux
 - 6 propositions sur la gouvernance nationale et régionale de la santé au travail
 - Le rôle central des partenaires sociaux: co-définissent les orientations, les relaient dans les institutions et dans les entreprises
- La groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT: lieu de construction du consensus
- Mise en place de la nouvelle structuration du COCT dans les textes: loi Rebsamen du 17 août 2015 et décret en préparation

La nouvelle structuration du COCT (décret en préparation)



Le Groupe Permanent d'orientation, *lieu de construction de consensus*



2- Les orientations adoptées par les partenaires sociaux dans ce cadre

- Le COCT n'est pas une institution: des orientations rendues publiques
- La définition des orientations des partenaires sociaux pour le PST 3 (décembre 2014)
 - Principes généraux: priorité à la prévention primaire, approche positive du travail, évaluation
 - 7 orientations: culture de prévention, prévention de la désinsertion professionnelle, qualité de vie au travail, efficacité de la réglementation, priorisation de certains risques, utilisation des données, système d'acteurs
- Des prises de positions dans le cadre d'un programme de travail ou de saisines par le ministre du travail :
 - Avis relatif au guide sur la prévention du « *burn out* » (mai 2015)
 - Communiqué « les partenaires sociaux se saisissent de la question de l'avenir de la médecine du travail » (juin 2015)
 - Le rôle de la formation professionnelle dans la diffusion d'une culture de prévention (juillet 2015)
 - Mémorandum sur l'avenir de la médecine du travail et des services de santé au travail (décembre 2015)

- Des travaux préparatoires: décret COCT, PST, modalités de fonctionnement, etc.



3- Les données de santé au travail occupent une place centrale dans l'ensemble de ces étapes

- Dans les conclusions du groupe gouvernance :
 - Couvrir statistiquement tout le champ travail (indépendants, fonctions publiques)
 - Elargir l'accès aux données
- Dans les orientations des partenaires sociaux pour le PST3:
 - Consolider la production des données
 - Diffuser plus largement les données
 - Evaluer les résultats des actions conduites
- Dans le PST3: objectif opérationnel n°10: « Connaissances »
 - Partager les connaissances
 - 3.10: Recenser les données et en améliorer l'exploitation
 - 3.11: Consolider le SI des SST
 - 3.12: Rendre plus lisibles les données générales en santé travail
 - 3.13: Développer une méthodologie de regroupement de données en régions
 - Valoriser la recherche
 - 3.14: Poursuivre les programmes stratégiques de recherche
 - 3.15: Développer les thèmes prioritaires de recherche

4- Les chantiers ouverts

- Une demande sociale particulièrement forte
- La question de l'accessibilité et du décroissement
- Déploiement territorial et question de la territorialisation
- La question de l'évaluation